

26.09.2017 - 11:05 Uhr

Bonne décision du Conseil des Etats concernant le réseau d'offices postaux

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, salue l'acceptation par le Conseil des Etats à une très forte majorité de la motion 17.3356 Planification stratégique du réseau d'offices postaux. La politique doit reprendre le contrôle.

Le grand nombre d'interventions parlementaires traduit les inquiétudes et aussi le mécontentement croissant de divers groupes concernant le réseau postal. Sans contester le fait que la Poste doive adapter son réseau en raison des mutations structurelles (digitalisation etc.), elle doit le faire en dialoguant davantage avec les différents acteurs concernés, en particulier les communes. La Poste prévoit de supprimer 500 à 600 offices postaux sur 1300 tout en étant une entreprise de la Confédération. C'est pourquoi, un pareil processus de restructuration doit mieux tenir compte des critères du service public. La motion permet ainsi un meilleur encadrement politique et contrôle démocratique du processus de restructuration du réseau d'offices postaux. Les divers critères d'accessibilité ne doivent pas être affaiblis sous prétexte de rentabilité. Le coût d'un bon service public a finalement son prix et ce sont des décisions politiques et démocratiques - et pas seulement des critères de pure rentabilité - qui doivent le fixer.

Sur d'autres motions importantes, adoptées par le Conseil national et que le Conseil des Etats pourrait traiter encore pendant cette session ou plus vraisemblablement lors de la session d'hiver, Travail.Suisse et son organisation syndicale affiliée Transfair recommandent au Conseil des Etats :

- De rejeter (contrairement au Conseil national) la motion 17.3011 (Pour que les acteurs du marché postal suisse bénéficient d'une concurrence équitable) car elle pourrait engendrer des coûts supplémentaires pour la Poste et avantager les prestataires privés.

- D'accepter (comme le Conseil national) la motion 17.3012 (Législation sur la poste) qui favoriserait l'accessibilité et améliorerait les conditions de travail dans les agences postales.

- D'accepter (comme le Conseil national) la motion 17.3013 (Inscrire dans la législation les instruments de surveillance du domaine de la poste) car il est judicieux de compléter l'activité de surveillance par des instruments de sanction et de mise en oeuvre.

Contact:

Denis Torche, responsable du dossier service public. Tél. 031 370 21 11 ou 079 846 35 19

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100807255> abgerufen werden.